

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

## ABONNEMENTS

UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes... 20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements..... 24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-s-S., Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

À Paris : A l'Agence HAVAS, 5, place de la Bourse.

## LA JOURNÉE

On prétend enfin avoir trouvé la piste de Zola. Il a été vu à Anvers, d'où il est reparti pour la Norvège.

La Russie, d'accord avec la France et les autres grandes puissances, a décidé de faire des remontrances à La Porte, à propos du débarquement de soldats turcs en Crète.

L'affaire Dreyfus, malgré les prophéties des journaux, n'a pas donné lieu aux arrestations sensationnelles annoncées pour aujourd'hui.

M. Fournière et Krauss, députés socialistes, ont l'intention d'interpeller le ministre de la guerre sur la présence du général Jamont et de la musique de la Garde Républicaine à Arcueil.

M. Cavaignac vient d'adresser aux chefs des corps d'armées une circulaire concernant la présidence des distributions de prix par les officiers.

Le général Miles s'est embarqué aujourd'hui pour Porto-Rico. Le gros de la troupe le suivra dans quelques jours.

La flotte américaine est arrivée dans la baie de Manille.

On parle de l'alliance des insurgés aux Espagnes contre les Américains.

## ÉCROULEMENTS

Ce mois de juillet lamentable, qui descend au dédain plus qu'il monte à l'histoire avec l'avortement des tentatives insurrectionnelles d'un Zola, héros foireux et digne de l'époque où un ministre osa proclamer officiellement la fin des temps héroïques, nous fait ressouvenir d'autres écroulements qui ne furent pas comme celui-ci sans mélancolie ni grandeur.

C'est en effet le jour anniversaire de la mort, à Vienne, du roi de Rome, le pâle phthisique qui périt, accablé d'ennui, écrasé par ses souvenirs, par un nom de Napoléon impossible à perpétuer, et qui ne put que prolonger onze ans dans le siècle impérial l'ombre indecise de son père.

Pauvre petit prince français transplanté en terre allemande, fils de l'aigle d'Austerlitz enfoncé dans l'ennui des solitudes de Schönbrunn, il mourut avec le désir et la vision de l'Italie, dont la capitale avait cédé son nom de vaincue à son berceau triomphal, ayant oublié les noms des victoires qu'il gazouillait enfant, et empruntant à la langue du rossé d'Iéna les trois derniers mots qui devaient exprimer sa plainte d'accablé sous le fardeau de l'héritage du dernier des Fléaux de Dieu.

— Ich geh' unter ! Je succombe. A quoi succombait-il, le malheureux ? à la phthisie qui consumait ses moelles, à l'éducation insupportable des vaincus vengeant sur le fils les victoires du père, à la revanche du Destin contre le génie qui l'avait un moment enchaîné à son char, à l'ingratitude de la Mort vis-à-vis de son pourvoyeur, peut-être ; — peut-être aussi au châtiment de Dieu punissant une seconde fois le crime de Rome sur celui qui en avait porté l'orgueil dans ses langes.

Ce siècle qui finit dans les disputes misérables d'intellectuels au cerveau déprimé et ce mois qui tombe sous un Brisson ont pourtant vu passer deux fois dans leur terrible histoire des Napoléon inégaux, l'un qui nous rassasia et nous meurtrit de gloire, l'autre qui dissipa dans les hontes de la déroute les chimères de conquêtes par lesquelles nous remplacions nos libertés perdues.

L'héritier de Sedan n'eut pas cependant le destin de celui d'Austerlitz.

Au lieu de s'étioler dans l'insipidité des conférences de pédants, il mourut bravement au Zoulouland, le visage tourné vers l'ennemi, mêlant le baume de l'honneur aux larmes de sa mère qui avait voulu, sans savoir, confiante elle aussi dans l'étoile éteinte des Napoléon, notre écrasement pour « sa guerre ».

A ceci près, l'effacement, l'exil, l'amertume du pain des cours étrangers furent communs aux deux princes dont le nom innocent par-

tage encore l'horreur du nom des pères coupables.

Et l'on ergotera en vain sur la dépêche d'Emis tronquée par Bismarck le faussaire. L'ignominie de l'un jouant dédaigneusement son maladroït adversaire, n'empêche pas que l'autre ait été coupable d'imprévoyance et de présomption, sinon suspect d'avoir cherché — Napoléon tremblant devant un Rochefort dont il s'exagérait la ridicule puissance — le salut de sa dynastie dans le va-tout périlleux de la fortune de la France.

C'est en juillet 1870 qu'on lia donc contre nous cette partie funeste dont le résultat pése encore sur notre existence politique et économique.

Ah ! la dynastie disparue ne nous a pas été précisément douce, et la République qui nous a reconstitué un empire colonial a eu fort à faire pour réparer dans une mesure inachevée les malheurs du passé.

Certes, je suis et reste républicain ; comprenant où conduit le pouvoir personnel, je préfère un régime de liberté sans cesse perfectible à toute dictature qui tendra toujours à l'oppression des droits s'opposant à sa force, — et cependant, placé en face de l'abjection du moment où un Zola, aujourd'hui à sa place chez l'ennemi, a pu croire que c'était assez de son audace pour arracher au bagne un vendu à la Prusse, je me demande anxieusement si c'est la liberté, celle qui ne sert qu'aux traitres, le progrès, celui qui installe dans les plus hauts fauteuils de l'Etat les complices de ces traitres, et s'il valait la peine de nous délivrer des Napoléon qui nous conduisaient l'épée haute aux abîmes pour nous laisser traîner dans les gémonies des égouts par des Rothschild et leur valetaille allemande.

La majorité du pays a vu son devoir et l'a rempli : à la majorité de ses représentants de faire de même.

## MARTEL.

## REPOS DU DIMANCHE

AUX EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER

Il y a bien treize ans que des démarches sont faites pour que les employés de chemins de fer puissent jouir au moins en partie du repos dominical.

Cela gênait des intérêts, — troublait gravement l'ordre établi, (et l'on a, chez nous, une si affreuse peur des nouveautés !) — enfin et surtout cela pouvait être, évidemment, qu'une manœuvre cléricalle.

Pourtant on a obtenu des résultats : depuis quelques années les gares de petite vitesse étaient fermées, le dimanche, à dix heures du matin pour la généralité des marchandises de détail, et seulement à midi pour les marchandises par wagon complet, pour les animaux et pour les comestibles.

Cette timide réforme vient d'être complétée heureusement : un arrêté du ministre des travaux publics porte qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les gares de petite vitesse seront fermées le dimanche et les jours fériés à 9 heures du matin pour toutes les marchandises, même en wagon complet ; seuls les animaux vivants et les comestibles pourront être reçus et livrés jusqu'à 10 heures.

Ainsi les employés des gares de petite vitesse auront une journée presque entière de repos par semaine, mais ils pourront aussi remplir, s'ils le désirent, leurs devoirs religieux les dimanches et jours de fête.

Grâce à un ministre radical... Mais cela rend cette réforme d'autant plus précieuse.

Ph.

## Branle-Bas administratif

Paris. — Pendant que les Chambres étaient réunies, le ministère radical dissimulait ses plans sous des formules adoucies.

Maintenant qu'il s'est hâtivement débarrassé du contrôle parlementaire, il agit, et sa politique se montre ce qu'elle est : la politique de violence égoïste.

Essayez de découvrir une idée dirigeante, un principe, dans le mouvement administratif qui fait rouler les fonctionnaires sur tout le territoire comme des billes sur un billard, vous n'y parviendrez pas. Simple question d'ambition ou de rancunes locales : les radicaux élus veulent se constituer des fiefs, et avoir dans le préfet ou le sous-préfet un agent actif et docile ; les candidats du parti, qui ont eu des déboires, tiennent dès aujourd'hui à préparer leur revanche ; le ministère de l'intérieur n'a pas eu d'autre pensée, en mettant le branle-bas dans l'administration départementale, que d'assurer l'influence à ses amis.

Il y a quelque apparence d'ingratitude dans les procédés dont use M. Brisson à l'égard des fonctionnaires qui doivent,

pour la plupart, leur situation à M. Bourgeois : car, si tous n'ont pas été heureux dans la campagne électorale, tous ou presque tous ont été fidèles à leur origine radicale, et ont fait ce qui était possible, et le reste, pour imposer aux électeurs les candidats du parti.

Il ne faut pas s'étonner si la lutte des candidats indépendants contre les candidats radicaux est si difficile ; la faute en est aux ministères modérés.

Ceux-ci maintiennent à leur poste les fonctionnaires nommés par leurs adversaires, tandis que les radicaux, quand ils reviennent au pouvoir, épurent leur propre personnel, et entretiennent, par la crainte ou l'ambition, sa fidélité et son zèle.

C'est ainsi qu'avec deux ou trois ministères radicaux, on aura la quintessence du radicalisme installée dans toutes les fonctions publiques.

Comment s'étonner, après cela, que l'opinion de la majorité du pays ait tant de peine à triompher ? Ce qu'il faut admirer, au contraire, c'est que les électeurs résistent encore aux pressions de toute nature qui, sous la direction des préfets, sont exercées contre eux par les agents de tous les services, instituteurs, percepteurs, préposés des contributions indirectes, agents-voyers, facteurs, cantonniers, gardes-champêtres, forcés pour gagner leur pain, d'accepter le servage d'une minorité qui, sous l'oppression, parce que les majorités n'ont jamais eu un gouvernement qui sache les protéger et les défendre.

Malgré tout, les adversaires du radicalisme et du socialisme ont obtenu, aux dernières élections, la majorité des suffrages. Si l'on tenait compte de toutes les voix intéressées que le fonctionnarisme a apportées aux candidats radicaux, on reconnaîtrait qu'il a fallu à la partie indépendante du suffrage universel une volonté énergique et une vue claire de son devoir pour ne pas se laisser vaincre.

La majorité du pays a vu son devoir et l'a rempli : à la majorité de ses représentants de faire de même.

## La "France Libre Illustrée"

Numéro du Dimanche 24 Juillet

### SOMMAIRE :

- Sur les religieuses enseignantes..... Philéas.
- Au jour le jour..... Henri Lardanohot.
- Prémiers fleurs (poésie)..... Achille Millien.
- Charcuterie à parité..... J. des Tourelles.
- La Grande Honneur..... René Bazin.
- Le radieux verger..... Gaston de Bar.
- Mystères mystiques..... J. Pouzin.
- Distractions du dimanche..... Calypso.

### GRAVURES

Une jolie culbute. — Rue barrée

## LE PROTECTORAT FRANÇAIS EN ORIENT

Le 14 Juillet

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Constantinople. — Le 14 juillet a revêtu cette année dans toute la Turquie catholique un éclat particulier et qui vaut la peine d'être noté.

Jusqu'à l'année dernière la fête du 14 juillet était célébrée dans le Levant sans la participation de l'élément religieux, malgré la protection que la France exerce en vertu des traités et des capitulations sur le clergé et les œuvres catholiques en Turquie.

Le Saint-Siège n'avait pas cru, en effet, pour des motifs de diverse nature, devoir s'associer à cette fête et avait au début interdit au clergé latin non seulement les prières publiques mais encore les simples visites de courtoisie aux représentants de la France au 14 juillet.

Cette décision du Saint-Père ne fut pas longtemps suivie dans toute sa rigueur. En fait, dans beaucoup d'endroits, le clergé fit des visites officielles à nos consuls. Des messes furent même célébrées à Constantinople et à Massoul.

Cette abstention du clergé pouvait être considérée comme une marque d'hostilité de la part des religieux latins envers la puissance protectrice et était de nature à produire une impression fâcheuse sur les populations indigènes qui savent le désintéressement et la générosité avec lesquels le gouvernement de la République soutient les œuvres catholiques dans toute la Turquie.

En 1897, des démarches actives furent faites par l'ambassadeur de France au Vatican, en vue d'obtenir l'envoi, par propagande, d'instructions précises prescrivant la célébration de messes solennelles dans les paroisses du Levant.

Une première satisfaction nous avait été donnée au 14 juillet 1897. Des prières publiques avaient pu être dites dans les églises de Syrie, notamment à Beyrouth. Nos efforts ont obtenu cette année un succès complet.

Il résulte, en effet, de mes renseignements, que les offices avec Te Deum ont eu lieu dans tous les centres de la Turquie d'Europe et de la Turquie d'Asie, en présence du consul et de la colonie française. La cérémonie la plus importante a eu lieu à Jérusalem où une messe solennelle a été célébrée à cette occasion pour la première fois au Saint-Sépulcre. Cette manifestation à laquelle a pris part le

clergé latin protégé par la France a produit une vive impression tant sur les indigènes que sur toutes les colonies européennes.

Il est superflu que je vous fasse ressortir les heureuses conséquences que l'accord ainsi intervenu doit entraîner pour le développement de notre influence en Orient. En présence des attaques dont notre protectorat est l'objet, il importe que nous ne négligions rien pour maintenir notre situation traditionnelle et nous en assurer tous les avantages.

## Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

## Informations

### CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris. — Le conseil supérieur de l'instruction publique a terminé ce matin ses travaux dans une séance tenue au ministère sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur il a adopté le projet de décret qui modifie le programme des examens de la licence des sciences.

Avant de se séparer il a émis l'avis qu'il a été adopté de renvoyer à la session de janvier l'examen des projets de décrets sur la situation des répétiteurs dans les lycées et collèges.

### UN DUEL EN PERSPECTIVE

Paris. — M. Dumontel, ancien député a envoyé ses témoins à M. Yves Guyot, à la suite des incidents de la rencontre Déroulède-Hubbart.

M. Yves Guyot a, de son côté, consulté ses témoins qui se rencontreront à 4 heures dans les bureaux du *Séclat*, avec ceux de M. Dumontel.

### UNE INAUGURATION

Paris. — M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a inauguré, cet après-midi, la mairie de Vanves. Il a visité ensuite le lycée Michelet, la mairie d'Issy-les-Moulineaux et la maison du Petit-Ménage.

### LE PRÉSIDENT DU BRÉSIL EN ITALIE

Rome. — Le président élu de la République du Brésil est attendu à Rome demain matin. Le véritable but de son voyage en Italie, serait celui d'encourager une plus forte émigration d'ouvriers italiens au Brésil, spécialement pour la culture des immenses terrains qui restent en friches faute de bras.

Le président rendra visite au Pape.

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Viger, ministre de l'Agriculture, est chargé par décret de l'intérim du ministère du commerce, en remplacement de M. Maruéjouls.

Le président du conseil a fait signer un mouvement dans le personnel des sous-préfectures et des conseils de préfecture.

M. Brisson a également fait signer un mouvement dans le personnel des commissariats spéciaux de police.

Le ministre de la guerre a fait connaître le texte d'une circulaire adressée aux commandants des troupes et dont le principe avait été adopté au conseil de cabinet de jeudi, au sujet des conditions dans lesquelles les chefs militaires peuvent accepter la présidence des distributions de prix ou autres solennités.

M. le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire.

### Le prochain conseil

Paris. — Plusieurs membres du cabinet devant s'absenter, la périodicité des réunions est interrompue.

La prochaine réunion aura lieu jeudi sous la présidence de M. Brisson.

Il n'est pas exact, du moins quant à présent, que M. Brisson doive s'absenter pendant quelques jours dans un lieu non loin de Paris.

## MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris. — M. Ramondou, précédemment nommé sous-préfet à Montluçon, non installé, est nommé sous-préfet de Vienne.

M. Lartigue, précédemment nommé sous-préfet de Vienne, non installé, est nommé sous-préfet de Riom.

M. Vernet, précédemment nommé sous-préfet à Nyons, non installé, est nommé sous-préfet de Saint-Marcellin.

M. Chanpavère, sous-préfet à Saint-Marcellin, est nommé sous-préfet à Muiat.

## Mouvement Judiciaire

Paris. — Le *Journal officiel* publiera demain un mouvement judiciaire dans lequel nous relevons, comme étant nommé :

Procureur à Dijon, M. Thuriel, substitut du procureur général près la cour d'appel de la même ville, en remplacement de M. Monnier, nommé chef de cabinet du garde des sceaux.

Substitut du procureur général près la Cour de Dijon, M. Lefèvre, procureur à Mâcon.

Procureur à Mâcon, M. Driot, procureur à Nancy.

Procureur à Nancy, M. Piammarion, juge d'instruction à Charolles.

Est chargé de l'instruction au tribunal de la Seine, M. Aubry, juge au siège, en remplacement de M. Geoffroy, nommé directeur du personnel au ministère de la Justice.

Sont chargés du service de l'instruction :

À Angers, M. Dupin, juge au siège, en remplacement de M. Mascarel, nommé vice-président.

À Issoudun, M. Aubey, juge au siège, en remplacement de M. Girard, nommé au Puy.

Sont nommés juges de paix :

À Vorey (Haute-Loire), M. Gravier, en remplacement de M. Tholance, démissionnaire.

À Langeac (Haute-Loire), M. Haudriot, juge à Cuvillat.

À Moulons, M. Dupix, suppléant à Givors.

À Châtillon-le-Michallie (Ain), M. Point, juge à Lhuis (Ain).

À Lhuis, M. Brifford, juge à Chevagnes (Ailier).

À La Risque (Saône-et-Loire), M. Chapuis.

Est nommé greffier de juge de paix à l'Arbresle, M. Lyaillard.

## La fuite de Zola

Paris. — On croit savoir que, malgré le mystère dont il a en soin de couvrir son départ, M. Zola n'a pas réussi à déjouer la justice et que la signification de l'arrêt, remis par le garde-champêtre de Médan à une personne à son service, va modifier probablement l'attitude prise jusqu'ici.

### Zola à Anvers

Anvers. — Zola vient de faire photographier des documents chez Vanneck Klappdorp. Il part pour la Norvège dans une heure et demie par le paquebot de 5 heures.

### Une démission

Notre confrère Alexandre Boutique, que la Société libre d'édition des lettres avait choisi pour président, nous prie de publier qu'il n'a plus aucun lien avec cette Société, qui va publier un livre d'hommages à M. Emile Zola.

A l'appui de sa démission comme membre et comme président (en date du 27 mai dernier), Alexandre Boutique a écrit au directeur de la Société d'édition :

« Je refuse de m'associer, même indirectement, à la publication d'un livre en hommage à M. Zola. Je proteste contre les termes de votre prospectus, par lequel, pour une entreprise où se fourvoient quelques suffrages français, vous tentez d'engager en bloc les lettres françaises. »

## L'Affaire Dreyfus

### La journée de M. Fabre

M. Fabre s'est rendu cet après-midi au ministère de la guerre où il a procédé à l'examen du bureau occupé jadis par M. Picquart. Il a fait relever le plan de toutes les pièces contiguës et des couloirs aboutissant au cabinet.

Le colonel Picquart sera amené lundi dans le cabinet de M. Fabre. Aussi, en vertu de la nouvelle loi sur l'instruction contradictoire, M. Labori a été autorisé à prendre cet après-midi, communication de la procédure.

Lundi, le colonel Picquart assistera au dépouillement des papiers qui ont été saisis à son domicile.

M. Ducasse, secrétaire de Mlle de Comminges, sera entendu mardi, et M. Leblois, probablement à la fin de la semaine.

### La journée de M. Bertulus

Paris. — M. Bertulus, juge d'instruction n'a procédé aujourd'hui à aucun interrogatoire.

Dans la soirée ou demain dans l'après-midi, il doit procéder à l'examen des lettres ou dépêches adressées à Tunis au lieutenant-colonel Picquart. Le juge d'instruction les comparera avec les lettres et dépêches écrites au commandant Esterhazy, par Mme Pays.

### Affiches dreyfusardes

Paris. — Les affiches apposées dans la banlieue de Paris par les soins d'un journal dreyfusiste pour répondre au discours du ministre de la guerre ont reçu un fort mauvais accueil de la population. Presque partout elles ont été lacérées.

En certains endroits, les habitants se sont amusés à faire dire aux affiches tout le contraire de la pensée de leur auteur, en effaçant quelques mots ou en les enlevant à l'aide d'un canif.

### La peine encourue par Picquart

Paris. — M. Picquart ne saura échapper à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 18 avril sur l'espionnage, qui punit d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 1.000 à 5.000 francs quiconque aura livré ou communiqué des plans, écrits, documents secrets intéressant la défense du territoire et la sûreté extérieure de l'Etat.

Pour sa défense, M. Picquart affirme que ses chefs n'ont jamais ignoré

ses tentatives, en vue d'arriver à la découverte de la vérité dans l'affaire Dreyfus.

Il se retranche derrière l'autorisation tacite qui lui a été accordée par eux d'agir comme il l'a fait contre M. Esterhazy.

### Le commandant Esterhazy

On raconte que ce ne serait pas seulement pour les fameux télégrammes que le commandant aurait été arrêté, mais pour un ensemble de manœuvres illicites à l'égard du colonel Picquart. Informé de l'enquête que celui-ci faisait contre lui, avec l'autorisation du général Gonse, le commandant Esterhazy aurait riposté par une contre-enquête dans laquelle il aurait été aidé par quelqu'un, que nous ne pouvons nommer pour le moment. Ce sont les moyens dont il aurait fait usage dans cette contre-enquête qui seraient, à l'heure actuelle, jugés assez graves pour motiver une instruction.

La personne qui l'aurait aidé ne sera pas poursuivie, ajouta-t-on, mais elle sera l'objet d'une peine disciplinaire.

Tout cela est peu clair. Ce qu'on veut bien dire nettement, c'est que ni l'affaire Esterhazy, ni l'affaire Picquart ne touchent, au fond, au procès Dreyfus, et que la décision, quelle qu'elle soit, prise à l'égard de l'un et de l'autre, ne modifiera en rien la situation.

On ajoute d'une façon très affirmative, que malgré les bruits qu'on fait courir, aucune nouvelle arrestation ne sera opérée, les magistrats instructeurs étant déjà suffisamment fixés et n'ayant plus à étendre le cercle de leurs recherches.

Espérons que bientôt ces recherches seront terminées et que nous pourrons avoir des renseignements un peu moins énigmatiques sur ces histoires par trop compliquées... au moins en apparence.

## GRAVE SITUATION A ALGER

Les mesures d'ordre

Alger. — Le nombre des arrestations opérées la nuit dernière est de 46. Quelques-unes seulement ont été maintenues.

Les concerts militaires ont été supprimés jusqu'à nouvel ordre.

Le secrétaire général de l'Algérie a écrit au maire d'Alger pour lui demander de faire cesser également les concerts hebdomadaires du square de la République.

Le maire a adressé à la population un appel au calme et au bon sens, tout en décidant que les concerts municipaux auraient lieu comme précédemment.

### Un télégramme de Régis

Mustapha. — Je télégraphie en même temps à M. Brissot, président du conseil, et à Henri Rochefort pour leur expliquer les provocations des Juifs qui lancent des libellés ou les Français sont menacés de mort.

La population est exaspérée, malgré mes exhortations au calme, un terrible dévouement est à craindre.

Max Régis.

## LA GUERRE

HISpano-AMÉRICAIN

### A Cuba

LE CORPS EXPÉDITION

chemin de fer sur lequel passait à ce moment un train de voyageurs.

ALLIANCE DES CUBAINS AUX ESPAGNOLS

New-York. — On craint que les insurgés cubains n'entrent en campagne contre les troupes américaines. On ne serait pas surpris que Maximo Gomez et Calixto Garcia allissent rejoindre les troupes du maréchal Blanco.

Aux Philippines L'ARRIVÉE DE L'ESCADRE AMÉRICAINE

Manille. — Le voyage des troupes américaines qui viennent d'arriver aux Philippines s'est effectué sans incident, sauf la prise de possession de l'île Wake le 4 juillet. Les généraux se sont rendus eux-mêmes sur la côte avant de débarquer les troupes, afin d'examiner les lieux de campement. Les généraux sont allés reconnaître les lignes espagnoles à Malate, où les rebelles se battaient avec désavantage et ont perdu plus d'hommes que d'habitude.

LA DICTATURE MILITAIRE

Londres. — Le correspondant du Daily Mail à Washington annonce que les membres du comité de la guerre sont désagréablement impressionnés par la nouvelle qu'Aguinado a proclamé la dictature militaire. On croit que les Allemands se sont mis en communication avec les insurgés.

Un fonctionnaire du département de l'Etat a déclaré que les Etats-Unis restaient, eux seuls, les maîtres définitifs. Quand l'heure sera venue, les Etats-Unis décideront du sort des Philippines.

Une dépêche de New-York au Standard annonce qu'on assure que les opérations à Manille ne commenceront pas avant l'arrivée du général Merritt.

Aux Etats-Unis LE PLAN DES AMÉRICAINS

Washington. — Une personne qualifiée pour parler avec autorité des plans futurs du gouvernement, a déclaré que le commodore Watson ne bombarderait pas les villes espagnoles.

L'objet principal de sa mission consiste à reconnaître la flotte espagnole de l'amiral Canmare et à lui livrer combat.

Les Etats-Unis ne désirent pas s'emparer des Canaries. D'autre part, la Havane ne sera pas attaquée, tant que les conditions climatiques qui favorisent le développement de la fièvre jaune existent.

L'île de Guam (des Mariannes) serait retenue comme station de charbon et d'approvisionnement. Le sort réservé aux Philippines dépendra des circonstances.

Les intentions du gouvernement sont toujours les mêmes à l'égard des insurgés, qui seront traités amicalement, mais avec fermeté. Il se pourrait, étant donné les conditions dans lesquelles elle se trouve actuellement, que plusieurs années s'écoulassent avant que le gouvernement de l'île put être définitivement laissé entre les mains des insurgés et à leur direction.

Porto-Rico serait conservée d'une façon permanente avec le système qui gère actuellement l'île. Il est probable que les questions relatives à Porto-Rico seront finalement soumises à une commission spéciale chargée d'élaborer un plan qui sera présenté à l'approbation du Congrès.

ENTRE CUBAINS ET AMÉRICAINS

New-York. — M. Capote, vice-président de la République cubaine, va partir pour Cuba, afin de faire connaître aux Cubains la ligne de conduite qu'ils doivent suivre envers les Américains.

Quelques membres du cabinet de Washington sont d'avis que Calixto Garcia s'est offensé sans raison et qu'il n'a pas compris les motifs obligant le général Schafter à agir comme il l'a fait.

En Espagne LA DETTE FLOTTANTE

Madrid. — Le journal officiel la Gaceta publie ce matin le montant de la dette flottante au 1<sup>er</sup> juillet.

Elle s'élève à 542.998.500 pesetas, en augmentation sur l'exercice 1897-1898 de 108.186.500 pesetas.

La Catastrophe de la Bourgogne

L'enquête judiciaire

Le Havre. — Ce matin, le procureur de la République a reçu du procureur général l'ordre de procéder à une enquête judiciaire, après des marins survivants du naufrage de la Bourgogne, au sujet des faits monstrueux reprochés aux matelots autrichiens pendant la catastrophe.

Dès la première heure, ce matin, les gendarmes de la marine se sont présentés au domicile des divers survivants de l'équipage de la Bourgogne et leur ont remis l'ordre de se rendre immédiatement à l'arsenal pour déposer devant le capitaine de vaisseau Aubert, chargé de l'enquête maritime.

Cet officier a fait confirmer à chaque marin la déposition qu'ils avaient déjà faite lors de la première enquête, après quoi chacun d'eux était envoyé au parquet du procureur de la République où ils étaient de nouveau interrogés par le magistrat et par le juge d'instruction.

Tous les naufragés ont renouvelé leurs premières déclarations, à savoir que les passagers autrichiens, au nombre de 17, s'étaient emparés d'une embarcation et menaçaient les malheureuses victimes qui cherchaient à s'y cramponner.

M. Gosset, garçon de table du commandant Deloncle, a déclaré avoir vu les Autrichiens refuser avec une attitude menaçante de recueillir leurs compagnons d'infortune.

Il a remarqué notamment un Autrichien armé d'un long couteau menaçant les infirmes qui voulaient approcher. Cet individu avait les yeux hors de la tête et la face d'un brigand.

M. Gonet a ajouté qu'il le reconnaîtrait bien. Il doit arriver demain à bord de la Bretagne. C'est un homme de taille moyenne, le visage large, le nez un peu épilé. M. Gonet le désignera au magistrat.

Voté à point bien acquis. En ce qui concerne les déclarations faites par les Autrichiens, lors de la première enquête faite à Halifax, et dans lesquelles ils avaient accusé les marins français de s'être opposés par la violence au sauvetage, elles sont mensongères et tombent d'elles-mêmes.

En effet, dans l'embarcation que les Autrichiens avaient envahie et occupée pour eux seuls, ne se trouvait qu'un Français, M. Angèle, dit Hugo, âgé de 37 ans, garçon de salle, à bord de la Bourgogne. Le malheureux était parvenu à se blottir au fond du canot où il n'osait bouger dans la crainte qu'on ne le jeta par-dessus bord.

Ce n'est donc pas ce marin français qui aurait violé les malheureuses victimes qui voulaient monter dans le canot. Hugo, est marié et père de 5 enfants dont les derniers sont deux jumelles âgées de 3 ans.

Il a été entendu par le procureur de la République et le juge d'instruction qui continue à l'heure actuelle à entendre les marins naufragés.

A la suite de cette instruction judiciaire, le procureur de la République et le juge d'instruction, accompagnés du commissaire spécial et de la gendarmerie, se rendront demain à l'arrivée de la Bretagne qui ramène les passagers et les matelots autrichiens. Aussitôt à bord de la Bretagne, les magistrats procéderont à un interrogatoire des naufragés, après quoi, selon que les circonstances l'exigeront, on retiendra les inculpés ou on les laissera de se tenir à la disposition de la justice.

Les cadavres des victimes

New-York. — Le capitaine Savoyer, du vapeur anglais Oilfields, arrivé jeudi à Wilmington, prétend avoir rencontré de nombreux cadavres victimes de la Bourgogne, flottant dans les environs de Sable-Island.

Pendant une heure, le vaisseau traversa une véritable ruche de cadavres. A chaque tour d'hélice de nouveaux corps montaient à la surface.

L'équipage en a compté 175 entièrement décomposés. Beaucoup portaient des marques à la tête. Plusieurs avaient des ceintures de sauvetage. La plupart étaient des femmes.

LA GRÈVE DE GENÈVE

(DE NOTRE CORRESPONDANT)

Licencement des troupes. — Arrestation d'un Lyonnais. Le calme persistant et les ouvriers ayant presque tous repris le travail, le bataillon 13 a été licencié hier soir. Les capitaines ont donné à leurs hommes la lecture de l'ordre du jour suivant qui a été accueilli par des applaudissements :

Officiers, sous-officiers et soldats du bataillon 13. En ordonnant votre licenciement, son Excellence tient à vous exprimer son entière satisfaction pour votre conduite pendant les quelques jours de service extraordinaire que

vous venez d'accomplir. Par votre empressement à répondre à son appel, par votre attitude énergique, vous avez prouvé que le pays peut toujours compter sur la milice pour la protection de l'ordre et la sauvegarde de la légalité.

Le Conseil d'Etat et la population de Genève vous remercient. Au nom du Conseil d'Etat chargé du département militaire, M. VAUTIER.

Le bataillon 105 et les guides restent en service. Il est probable que le bataillon 105 sera licencié aujourd'hui samedi et que les guides assureront la tranquillité dans les chantiers quelques jours encore.

Les garçons boulangers menaçaient de se mettre en grève à leur tour. Une affiche les convoquait en assemblée hier soir. Il paraît qu'un ouvrier boulanger lyonnais, arrivé depuis peu à Genève, avait cherché à créer de l'agitation parmi les ouvriers de sa corporation. Il avait convoqué une première réunion dans laquelle il avait indiqué certaines réclamations qui devaient être adressées aux patrons. On annonce que cet agitateur étranger a été arrêté.

UN GROS PROCÈS

Président et avocat

Toulon. — Nous avons annoncé la poursuite intentée contre M. Marius Chabaud, ancien président du tribunal de commerce de Toulon, devant la cour d'assises du Var, siégeant à Draguignan, pour diffamations et voies de fait contre M. Roche, bâtonnier de l'ordre des avocats de Toulon.

Au cours d'un procès, M. Roche, appelé en qualité de témoin, avait reçu une volée de coups de canne de la part de M. Chabaud qui avait expliqué cet acte en termes assez désagréables pour M. Roche et pour la valeur de son témoignage.

L'affaire est venue hier; après l'audition des témoins, notre ami, M. Joseph Menard, venu de Paris pour défendre M. Chabaud, a plaidé eloquemment pour son client la légitimité de l'acte et des paroles.

Le jury est revenu de la salle des délibérations rapportant un verdict d'acquiescement. L'auditoire a fait, après l'ordonnance du président des assises, une ovation à M. Joseph Menard et à son client.

La Retraite du Comte Goluchowski

Vienne. — Le bruit d'une retraite possible du comte Goluchowski circule à nouveau. Dans les milieux politiques, cette information fut démentie une première fois; elle pourrait l'être encore, mais ceux qui la colportent ont l'air renseigné et se prétendent sûrs de leur fait. Ils font remarquer qu'il y a quelque chose, un froissement avec la cour, car on ne s'explique pas la longue absence projetée du comte Goluchowski. Ils racontent enfin qu'il y a eu divers incidents à propos du conflit hispano-américain entre le ministre et l'archiduc Frédéric. Le comte Goluchowski lui aurait offert sa démission. L'empereur lui aurait demandé de continuer ses fonctions en attendant que l'année du jubilé et du compromis s'achève.

EN CRÈTE

Constantinople. — La Russie a proposé à l'Allemagne et à l'Autriche de s'associer à la démarche que doivent faire auprès de la Porte, la France, l'Angleterre, l'Italie et la Russie.

La réunion projetée entre les représentants de ces quatre dernières puissances est ajournée jusqu'au règlement de ce point.

En attendant, les Compagnies étrangères de navigation du Levant ont été avisées par les quatre ambassadeurs des mesures prises à l'égard de la Porte, de ne pas permettre le débarquement en Crète de nouvelles troupes turques.

GUERRE & MARINE

Une circulaire de M. Cavaignac

Paris. — Ainsi que nous l'avons dit dans notre compte-rendu du conseil des ministres, M. G. Cavaignac, en réponse à la demande d'interpellation déposée par MM. Fournière et Krauss, relativement à la présence du général Jamont, vient d'adresser une circulaire à MM. les généraux gouverneurs de Paris et de Lyon et aux commandants de corps d'armée. Dans cette circulaire, M. Cavaignac déclare que les officiers généraux peuvent, avec l'autorisation des chefs de corps, présider les distributions de prix dans les éta-

blissements dépendant de l'Université.

Pour les établissements ne dépendant pas de l'Université, l'autorisation devra être demandée au ministre de la guerre.

Cavaignac reculant devant la menace d'une interpellation de Krauss, c'est un tantinet ridicule.

Dans la marine

Paris. — Un important mouvement dans l'état-major de notre flotte est en préparation au ministère de la marine. Il aurait pour point de départ, la nomination de l'amiral Fournière au commandement de l'escadre de la Méditerranée.

L'amiral Prouhet, préfet maritime de Rochefort, remplacerait ce dernier à la préfecture maritime de Brest.

L'amiral Besnard, ancien ministre de la marine, serait nommé préfet maritime de la Méditerranée, serait nommé préfet maritime à Cherbourg.

L'amiral de Maigret serait nommé commandant de l'escadre du Nord.

Dans l'artillerie

Paris. — M. Lèques, colonel breveté d'artillerie, directeur adjoint à Lyon, est nommé président de la commission d'études pratiques de tir des côtes.

Poignée de nouvelles

Cherbourg. — Le torpilleur C, en aluminium, construit en Angleterre et destiné au Roudou, a été placé sur deux wagons à Cherbourg, d'où il va être dirigé sur Toulon. C'est la 2<sup>e</sup> fois que ce torpilleur voyage sur voie ferrée.

Les trois mâts russe Matilda appareillaient lorsqu'un marin, monté sur la grande vergue est tombé sur le pont. Transporté à l'hôpital, il est mort presque aussitôt.

Une rixe a éclaté entre les marins du bâtiment suédois Freja. Un marin a été assommé.

Encore le discours d'Arceuil

Paris. — M. Fournière député socialiste, vient d'adresser une lettre à M. Brisson, président du conseil, pour l'informant de son intention d'interpeller le gouvernement à la rentrée des Chambres, sur la présence du général Jamont, généralissime de l'armée, à la distribution des prix du collège d'Arceuil.

Voici le passage le plus saillant de la lettre de M. Fournière au président du conseil :

« Confiant dans les déclarations du gouvernement, j'ai attendu que vous agissiez. Mon attente ayant été vaine, j'ai l'honneur de vous informer que je vous interpellai dès la rentrée des Chambres sur la présence du général Jamont à la distribution des prix aux élèves des Dominicains d'Arceuil et sur son approbation donnée aux paroles du Père Didon qui ont un véritable appel à la guerre civile (11) ».

M. Krauss, député socialiste de Lyon, a également adressé à M. Brisson une demande d'interpellation sur le même sujet.

Un vol de 250.000 francs

Paris. — La cour d'assises de la Seine vient de condamner à 7 ans de travaux forcés le nommé Charles François, ancien sergent-major de l'armée et entré après sa libération du service militaire à la Compagnie P.-L.-M. (service des titres) et qui avait profité de sa situation pour faire des faux et toucher des coupures d'actions de cette Compagnie de chemin de fer.

Charles François, dont les vols se sont élevés à 250.000 francs environ, a en outre été condamné à la restitution de 160.000 francs.

Guillaume en Roumanie

Bucharest. — Pendant le séjour du secrétaire d'Etat allemand, on s'est occupé du règlement des détails de la visite que l'empereur Guillaume fera à Bucharest en automne.

CHRONIQUE DU SPORT

Tir aux pigeons de Charbonnières

Résultats du 21 juillet. Prix de la Demi-Lune. — Gagné par : 1. M. le capitaine Joë ; 2. Léonce ; 3. M. Detalle.

Poule réglementaire, gagnée par M. Celloué.

Poule au doublé, partagée par MM. d'Estoc et Detalle.

Les autres poules, gagnées ou partagées par MM. André, Emile Pesquies et Rozoy.

Dimanche 24 juillet, sixième réunion, à 2 h. 1/2. Prix du Méridien. — 700 fr. ; 7 pigeons à 27 mètres.

LE CALENDRIER

Dimanche 23 juillet 1900. Soleil : lever, 4 h. 24 ; coucher, 7 h. 43. Lune : N. L. Sainte Christine. 1900. France. A Lille, le congrès socialiste donne lieu à de nombreux incidents. Aux cris de : « Vive l'Internationale, on répond : « Vive la France ! A bas l'Allemagne ! La foule chante la Marseillaise et agresse les gendarmes. De violentes bagarres se produisent dans les rues et sont cause de nombreuses arrestations.

Bulletin météorologique du 23 juillet

Hier matin, la température à la surface de l'Europe était comprise entre 10° sur la Norvège et 27° sur le sud de l'Italie et dans le milieu de la journée le thermomètre s'est élevé à 36° à Palerme et à Athènes, 33 sur le sud de la France et l'Espagne.

Quant à la dépression qui était hier sur les Iles Britanniques, son centre est aujourd'hui sur la Scandinavie et elle affecte tout le N. O. du continent.

Les temps va rester pluvieux et un peu frais.

Baccalauréats. — Baccalauréat classique

1<sup>re</sup> partie, allemand. Ont été reçus définitivement : M. Boué, Bourbon, Brachet (André) Brachet (Antoine) a. b., Buis, Carlier, Chaîne, Chalamein, Chardon du Ranquet, Alamarin, Ardez, Bally (a. b.), Baraller (a. b.), Bianconi (a. b.), Bianchet (a. b.), Hon.

Baccalauréat classique (1<sup>re</sup> partie), Anglais. — Ont été reçus définitivement : MM. Confaveux, Déchelette, Delorme (a. b.), Ferrez (a. b.), Foque, Galy, Bécand, Boubee, Bouchet, Bouchut, Brut, Baccalauréat classique, 2<sup>e</sup> partie, Philologie. — Ont été admis définitivement : MM. Adler, Allut, Barbe (a. b.), Beche, Boile, Berthier (a. b.), Betschou, de Bi-gault des Fougères (a. b.), Billaet, Blanc, Bombes de Villiers, Breuille, Caillat (a. b.), Calvet (a. b.).

Baccalauréat moderne (1<sup>re</sup> partie) — Ont été reçus définitivement : MM. Amagat, Dugrivet, Gréillot, Jaquet, Martin, Mermé, Parisguy, Rey (a. b.), Rymond (a. b.), Rosenheim (a. b.), Vigoureux (a. b.), Vitenet, Berthet (a. b.), Blanc, Boillat (a. b.), Bonneton, Bouchard (a. b.), Caenat (a. b.), Chapel, Couturier (a. b.), Dufresse (a. b.), Gonet (a. b.), Guinamard, Keim (a. b.), Krieg, Duret.

Le renouvellement des conseils généraux

Paris. — On annonce la candidature de M. Devic, adjoint au maire de Lyon pour le siège occupé par M. Grinand, au conseil général, pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, le Croix-Rouge.

M. Thévenet, adjoint à la Croix-Rouge, avait songé à présenter sa candidature ; il se serait retiré devant M. Devic, candidat du comité central. On avait parlé également de la candidature de M. Rivière, avocat. Une réunion des comités a confirmé hier soir le choix de M. Devic.

A la Martinière. — Ce matin, à neuf heures, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'école La Martinière, garçons et filles, sous la présidence de M. de Lanessan, député du Rhône.

A ses côtés, nous avons remarqué MM. Rivaud, préfet du Rhône ; Compayré, recteur ; Moras, procureur général ; Rouillet, procureur de la République ; le général de Geoffroy ; Colliard, député ; Clavel, Dozier, Benassy, conseillers municipaux, etc.

MM. Cohendy, président du conseil d'administration ; Blanc, Barbier, Ferraud, Penelle, Serin, administrateurs ; Lang, directeur de l'école ; Balloffe, régisseur, et tous les professeurs.

Après le discours de M. de Lanessan, on a donné lecture du palmarès.

Les gares de petite vitesse. — Nous avons annoncé que le ministre des Travaux publics avait pris un arrêté pour avancer les heures de fermeture du service de petite vitesse, dans les gares, les dimanches et jours fériés.

Actuellement, les gares sont fermées, les dimanches et jours fériés, à 10 heures du matin, pour la grande vitesse, mais à midi tant pour les marchandises par wagon complet que pour les animaux vivants, denrées et comestibles.

Par suite de ces restrictions, le personnel affecté au service de la petite vitesse se trouvait ainsi retenu jusqu'à midi, sauf dans un très petit nombre de gares pourvu d'une organisation particulière.

Le nouvel arrêté porte qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les gares seront fermées au service de la petite vitesse, tous les dimanches et jours fériés, à 9 heures, pour toutes les marchandises par wagon complet ; il n'est fait d'exception que pour les animaux vivants, denrées et comestibles et qui pourront être reçus et livrés jusqu'à 10 heures.

Le moins de des travaux publics a, d'ailleurs, mis à l'étude la question de la fermeture complète du service de la petite vitesse, ainsi que celle de la réduction du nombre des trains de marchandises les dimanches et jours fériés. Ces dernières mesures, si elles sont réalisables, ne pourront être mises à exécution que dans un délai plus ou moins long, à raison des modifications profondes qu'elles entraîneront dans le service des trains fer.

Le rôle de la troisième session des assises du Rhône, qui s'ouvrira au Palais de Justice de Lyon, le lundi 1<sup>er</sup> août, à neuf heures précises du matin, sous la présidence de M. Breuille, conseiller, assisté de MM. Goujon-Loubens et Barras, conseillers.

Ministère public : MM. Thévard, avocat général, et Martin, substitut. Lundi 1<sup>er</sup> août. — Leclercq, voix qualifiée ; défenseur : M. Jaquier fils. — Nicolas, attentat à la pudeur ; défenseur : M. Bloch.

Mardi 2. — Dally et Combe, fausse monnaie ; défenseurs : MM. Bouliou, Bruyas. — Filie Dumas, complicité de vol ; défenseur : M. Chazette.

Mercredi 3. — Taberlet, tentative d'assassinat ; défenseur : M. Rouche. Jeudi 4. — Neyron, attentat à la pudeur ; défenseur : M. Guillaud. — Jacquet, tentative de meurtre ; défenseur : M. Chapius.

Vendredi 5. — Chippel, attentat à la pudeur ; défenseur : M. Falconnet. Samedi 6. — Delpech, faux et usage ; défenseur : M. X...

Concours du Conservatoire. — Piano supérieur. — Les épreuves de la classe de piano supérieur, professée par M. Jemain, ont occupé hier une longue séance de quatre heures.

Du côté des hommes, quatre candidats seulement se sont présentés : MM. Darcioux, Ojeyer, Rivier et Thoron.

Après un concours peu brillant qui portait sur la troisième sonate de Rubinstein et un morceau de lecture à vue de M. Fleuret, le jury s'est borné à décerner un rappel de 1<sup>er</sup> accessit à M. Ojeyer et un 1<sup>er</sup> accessit à M. Darcioux.

Dans la classe des femmes qui comprenait quatorze concurrentes, les épreuves ont été meilleures, sans révéler pourtant d'artiste de premier ordre.

Les morceaux de concours étaient le deuxième concerto en sol mineur de St-Saëns et une pièce de lecture à vue de Ghyss. Le jury a rendu la décision suivante :

1<sup>er</sup> prix, Mlle Rabut. Pas de second prix. 1<sup>er</sup> accessit, Mlle Fraud, à l'unanimité, Mathieu, Poulet et Tronchon. 2<sup>e</sup> accessit, Mlle Deshayes, Jaccod et Vengin.

Le jury se composait de MM. Almé Gros, commissaire ; Aurand-Wirih, Duval, Holstein, Malliot et Neuville.

Dans les Hôpitaux. — L'administration des hospices civils de Lyon nous a avisé des concours suivants :

1<sup>er</sup> Le 5 octobre, à 8 heures du matin, pour la nomination de douze élèves internes et d'un nombre d'élèves internes provisoires appelés à faire le service de médecine et d' chirurgie dans les établissements des hospices civils de Lyon.

2<sup>e</sup> Le 17 octobre, à 8 heures du matin, concours pour la nomination d'élèves externes.

3<sup>e</sup> Le 3 novembre, concours pour la nomination de douze pharmaciens adjoints des hôpitaux et de pharmaciens adjoints suppléants.

4<sup>e</sup> Enfin, le 21 novembre, dernier concours pour la nomination d'un chirurgien des hôpitaux.

Avis. — Le 18 octobre 1898, il sera ouvert à Paris, au ministère de l'instruction publique et des Beaux-arts, une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal dans les bibliothèques classées.

Les candidats peuvent prendre connaissance des conditions de cet examen à la préfecture du Rhône (3<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau).

Cour d'appel de Lyon. — Voici la composition des Chambres de la cour d'appel de Lyon, pour l'année judiciaire 1898-1899.

1<sup>re</sup> Chambre. — MM. Maillard, premier président ; Bartholomé, président ; Glardier, doyen ; Anselme des Pomeys, conseiller ; de Coson, conseiller ; Rimaud, conseiller ; Condomine, conseiller ; Barras, conseiller ; Bourdon, avocat général ; Colasat, gff. 2<sup>e</sup> Chambre. — MM. Tallon, président ; Sauzet, conseiller ; Pétaigon, conseiller ; Vialla, conseiller ; De Goujon-Loubens, conseiller.

COSTAL L'INDIEN

par Gabriel FERRY

— C'est la vérité, répondit l'Indien ; un peon de ma connaissance et de ma caste m'a fait savoir ces jours derniers que Bocardo et lui interceptaient le gué du fleuve. Ainsi, ce soir, vous pourriez leur transmettre votre message ; puis ensuite vous nous donneriez la permission, à Clara et à moi, d'aller passer la nuit sur les bords du lac sacré.

— Hum ! ils sont si près ? dit le capitaine avec un certain malaise qui lui fit brusquement cesser son dîner.

— Plus altérés que jamais, l'un de sang, l'autre de pillage, reprit Costal d'un ton peu propre à rassurer don Cornelio.

— Au diable la mission ! se dit-il au fond de son cœur ; puis il reprit tout haut : C'est donc vers le gué de l'Ostuta que nous devons marcher ?

— Quand il plaira à Votre Seigneurie. — Nous avons le temps, je désire me reposer quelques heures ici. Et votre ancien maître, don Mariano Silva, qu'en avez-vous appris ?

rer à Oajaca. Quand à celle del Valle, une garnison espagnole l'occupe toujours.

— Ainsi, de tous côtés, nous sommes entourés d'ennemis ! s'écria le capitaine.

— Arroyo et Bocardo ne sauraient être des ennemis pour un officier porteur de dépêches du grand Morelos, reprit Costal ; puis Votre Seigneurie, Clara et moi, sommes de ces gens que les bandits n'intimident pas.

— J'en conviens... certainement... Cependant, j'aimerais mieux... Ah ! quel est ce cavalier qui galope de notre côté la carabine à la main ?

— Si l'on juge du maître par le serviteur, et que ce cavalier soit un docteur de quelque'un, ce quelqu'un doit être l'un des plus grands coquins que je sache.

En disant ces mots, Costal allongea la main vers la vieille carabine qu'on lui connaît, et qui ne faisait long feu qu'une fois sur cinq.

Le cavalier qui laissait si mal juger de son maître n'était autre, en effet, que le Gaspacho, celui qu'on a vu apporter à Arroyo des nouvelles de l'hacienda del Valle.

mée du général Morelos n'est pas l'ami d'un homme tel que vous.

— Que dit cette brute d'Indien ? » repartit le Gaspacho d'un air de profond dédain.

Les yeux de Costal, enflammés de colère, promettaient au Gaspacho un châtiement terrible, quand don Cornelio s'interposa vivement entre eux.

« Que voulez-vous ? demanda-t-il au soldat d'Arroyo.

— Savoir, répondit le cavalier, pour rendre service à mon ami Perico, qui bat la plaine de tous côtés, si vous n'avez pas vu quelque part ce coquin de Juan el Zapote, accompagné de son compère Gaspar.

— Je n'ai vu ni le Zapote ni son compère.

Alors Perico, qui les a laissés passer au lieu de les arrêter, passera lui-même un mauvais quart-d'heure quand il va



COLLECTIONNEURS d'Affiches Illustrées

VENTE - ACHAT - ECHANGE ACHARD, 17, cours Vitton, Lyon

LA PRINCIPALE CONDITION pour se bien porter est d'avoir un bon estomac...

GROS LOT : 500.000 F. Pour 5 fr. on reçoit 15 n° part. tirage, 15 août prochain des Panama à lots et prima valant...

Vitraux d'Eglise NICOD & JUBIN Successeur de G. Defêtre BUREAUX ET ATELIERS 122, Rue St-Georges, 122 LYON

A VENDRE près Lyon, propriété de 17 hectares toute l'année, 2 jolies propriétés de rapport et d'agrément, vaste étendue, air pur, eau abondante et inépuisable...

REPRÉSENTANT Pour quelques provinces de la France, je cherche un représentant pouvant occuper pour son compte de la vente des pochoirs pour peintres et des rouleaux pour marchands de tapisseries...

SI VOS CHEVEUX TOMBENT LA FRAUDE LA FRAUDE LA FRAUDE

Nous recommandons spécialement Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE Le mieux assorti et vendant le meilleur marché ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE

24, Rue Victor-Hugo, 24

LYON - 4, AVENUE DES PONTS, 4 - LYON

Fabrique de Parapluies AU CHINOIS OMBRELLES En-Cas Grand Choix de Cannes

LYON - 4, AVENUE DES PONTS, 4 - LYON

Toile Souveraine

JULIE GIRARDOT J. DAMON, Pharmacien 50 ans de succès contre Douleurs Plaies & Blessures

UN ABRE au grand séminaire, demandé au procepteur dans famille chrétienne pour les mois d'août et de septembre.

A VENDRE dans rue importante, près cours, belle maison, bien construite et bien louée, bons revenus. Prix 200 000 fr. Pressé. - N° 2192.

ON DEMANDE garçon de bureau sachant bien écrire, de 10 ans environ. S'adresser à l'Agence de placement, 3, rue du Plâtre, 3.

A VENDRE, rue des Docks, à Lyon-Vaise, immeuble de rapport en bon état, tout loué; revenu net, 540 fr. prix 3 000 fr. Pressé. S'adresser à M. Gavand, rue de la Charité, 46, de midi à 1 h. 1/2 et de 6 à 7 h. 1/2.

DAME 35 ans, instruite, excellente ménagère, demande place chez monsieur seul. J. G., 14, poste restante, Bellecour.

UN HERBORISTE exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les aérés du sang. M. SIMON, herboriste à Chazimont (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 2 fr. 50 en timbres-poste.

Polices remboursables à 100 fr. Contant 5 francs au Comptant ou 6 francs à terme, payables en 60 mois

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconstitution des capitaux

55° RÉPARTITION Liste des 160 numéros ayant droit au remboursement de 100 francs par suite de la répartition du 15 Juillet 1898, faite en présence des intéressés. Dernier numéro inscrit: 510.330.

Table with 10 columns of numbers: 2.517, 5.706, 8.895, 12.084, 15.273, 18.462, 21.651, 24.840, 28.029, 31.218, 34.407, 37.596, 40.785, 43.974, 47.163, 50.352, 53.541, 56.730, 59.919, 63.108, 66.297, 69.486, 72.675, 75.864, 79.053, 82.242, 85.431, 88.620, 91.809, 94.998, 98.187, 101.376, 104.565, 107.754, 110.943, 114.132, 117.321, 120.510, 123.699, 126.888, 130.077, 133.266, 136.455, 139.644, 142.833, 146.022, 149.211, 152.400, 155.589, 158.778, 161.967, 165.156, 168.345, 171.534, 174.723, 177.912, 181.101, 184.290, 187.479, 190.668, 193.857, 197.046, 200.235, 203.424, 206.613, 209.802, 212.991, 216.180, 219.369, 222.558, 225.747, 228.936, 232.125, 235.314, 238.503, 241.692, 244.881, 248.070, 251.259, 254.448, 257.637, 260.826, 264.015, 267.204, 270.393, 273.582, 276.771, 279.960, 283.149, 286.338, 289.527, 292.716, 295.905, 299.094, 302.283, 305.472, 308.661, 311.850, 315.039, 318.228, 321.417, 324.606, 327.795, 330.984, 334.173, 337.362, 340.551, 343.740, 346.929, 350.118, 353.307, 356.496, 359.685, 362.874, 366.063, 369.252, 372.441, 375.630, 378.819, 382.008, 385.197, 388.386, 391.575, 394.764, 397.953, 401.142, 404.331, 407.520, 410.709, 413.898, 417.087, 420.276, 423.465, 426.654, 429.843, 433.032, 436.221, 439.410, 442.599, 445.788, 448.977, 452.166, 455.355, 458.544, 461.733, 464.922, 468.111, 471.300, 474.489, 477.678, 480.867, 484.056, 487.245, 490.434, 493.623, 496.812, 500.000

Les bénéficiaires des polices sorties au remboursement à 100 francs sont avisés et réglés de suite par la Société ou par l'Agence dont ils relèvent.

Le 56° tirage aura lieu le Jeudi 15 Septembre 1898, en séance publique, à 3 heures précises.

Ne participent aux répartitions que les Souscripteurs dont les titres sont à jour de leurs versements ou libérés. - Toutes les souscriptions avant le 15 septembre y participeront.

Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur général, 2, rue du Bâ-d'Argent, à Lyon.

TOUTES LES SEMAINES Demandez 10 CENTIMES La France Libre Illustrée 10 CENTIMES EN VENTE PARTOUT

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR PATISSIERS, CONFISERS ET CUISINIERS Articles de Ménage. - Spécialités pour Hôtels et Restaurants, Bouchers et Charcutiers

L. SANDER, 13, rue Claudia (près des Halles des Cordeliers), LYON

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES

Fabrique de Bouteaux, de Machines à boucher, à capsuler, à rincer, à tirer, de Filtrés et tout ce qui concerne les Fournitures pour Négociants en Vins, Distillateurs, etc.

PAPIER SATIN POUR CIGARETTES Le Meilleur Papier de France

BOURSE DE PARIS du 23 Juillet

Table with multiple columns for stock market data: FONDS D'ÉTAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, etc. for both Paris and Lyon.

PRESOIR RATIONNEL AVEC ROTULE OU SANS ROTULE Foutoires et Egrappoirs, Casses-Pommes

RECHERCHES Enseignement académique. Enquête Missions France et Siam. Maison fondée et dirigée par M. RAYBAUD

GRANDE INFIRMERIE CANINE CHIEN MODÈLE, rue Corne-de-Cerf, 15 GROSSETÊTE, Vétérinaire

PIANOS D'OCCASION Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR 4, rue du Peyrat, Lyon

STATUES DE S'ANT'NE DE PADOUE NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ

VALS AUGUSTINS

VIENT DE PARAITRE LE CHRISTIANISME SOCIAL PROPRIÉTÉ CAPITAL & TRAVAIL L'ABBÉ NAUDET